

Pour publication immédiate

Ordre des ingénieurs du Québec : un groupe de travail se penchera sur les recommandations de la commission Charbonneau

Montréal, 24 novembre 2015 – L'Ordre des ingénieurs du Québec prend acte des conclusions du rapport rendu public plus tôt aujourd'hui par la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC). Au cours des prochaines semaines, l'Ordre prendra le temps de bien analyser les recommandations contenues dans le rapport.

Un groupe de travail a été créé à cet effet. Ce groupe de travail examinera les moyens à mettre en place pour assurer le meilleur suivi possible aux recommandations de la commission. Il examinera en priorité les recommandations qui touchent directement les activités de l'Ordre pour assurer la protection du public.

Dans son mémoire à la CEIC, l'Ordre a fait plusieurs recommandations pour mieux outiller le système professionnel québécois et améliorer les processus d'octroi et de gestion de contrats publics. Tout en continuant à intensifier ses actions de prévention, notamment en augmentant le nombre d'inspections professionnelles, l'Ordre portera une attention particulière à la réaction de la commission à ces recommandations.

À titre de rappel, des ressources additionnelles ont été consenties pour que les ingénieurs ayant posé des gestes répréhensibles reçoivent des sanctions en conséquence. Au chapitre de la prévention, l'Ordre a mis en place de nombreuses mesures au cours des dernières années : ligne 1 877 ÉTHIQUE, bonification du Guide de pratique professionnelle, cours obligatoire sur le professionnalisme (éthique et déontologie), formation obligatoire des administrateurs de l'Ordre, etc.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 60 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site Web <http://www.oiq.qc.ca>.

– 30 –

Source :

Patrick Leblanc
Conseiller en communication
Ordre des ingénieurs du Québec
Tél. : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3108